

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

Western Union International Bank GmbH, Vienne

Rapport d'audit sur les états financiers au 31 décembre 2025 (traduction)

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la traduction française de ce rapport d'audit détaillé rédigé conformément à la section 273 de la loi autrichienne sur les sociétés (Unternehmensgesetzbuch, UGB) est uniquement présentée afin d'en faciliter la lecture. La version allemande est la seule version juridiquement contraignante.

Aux
membres du Directoire et du Conseil de surveillance de
Western Union International Bank GmbH
Vienne

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 de

Western Union International Bank GmbH,
Vienne,

(ci-après dénommée la « Société ») et vous soumettons notre **rapport** sur les conclusions d'audit.

1. Convention d'audit et exécution de la mission

En vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de Western Union International Bank GmbH qui s'est tenue à Vienne le 2 octobre 2024, nous avons été élus et nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 2025.

Nous avons conclu avec la Société, représentée par son conseil de surveillance, une **convention** sur l'exécution de l'audit de ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, y compris le système comptable de la Société et le rapport de gestion, en vertu des Sections 60 à 63 de la loi bancaire autrichienne (*Bankwesengesetz*, BWG) et de la Section 269 et suivantes de la loi autrichienne sur les sociétés (*Unternehmensgesetzbuch*, UGB).

La Société objet de l'audit est une entreprise d'intérêt public en vertu de la Section 189a de la loi autrichienne sur les sociétés, et doit à ce titre avoir un conseil de surveillance.

La Société est une grande entreprise au sens de la Section 221 de la loi autrichienne sur les sociétés. Cet audit est **obligatoire**.

Notre audit comprend l'examen du respect des exigences légales et des dispositions supplémentaires des statuts de la Société dans la préparation des états financiers. Le rapport de gestion doit être audité pour vérifier sa conformité avec les états financiers de la Société et s'il a été établi dans le respect des exigences légales en vigueur.

En matière de reporting au titre de l'Article 11 du Règlement (UE) 537/2014, il est fait référence au rapport séparé, communiqué au conseil de surveillance, qui ne fait pas partie du présent rapport.

Notre audit inclut également une revue de la conformité avec la réglementation, conformément à la Section 63 (4) de la loi bancaire autrichienne. En vertu de la Section 63 (5) de cette même loi, les conclusions de cet audit sont présentées dans un rapport prudentiel distinct.

Nous avons effectué notre audit conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'à la législation en vigueur en Autriche et selon les normes d'exercice professionnel applicables. Ces normes prévoient l'application des normes internationales d'audit (ISA). Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

absolue ne peut être garantie en raison des limites inhérentes à tout système de contrôle interne. En outre, du fait de la vérification par sondage, le risque qu'il existe dans les comptes des anomalies significatives non détectées ne peut être écarté. Cet audit ne concerne pas les domaines généralement soumis à des audits spécifiques.

Nous avons réalisé cet audit avec des interruptions, de septembre à décembre 2025 (audit préliminaire) et de mars à mai 2026 (audit principal), à Vienne et à Vilnius. L'audit était en grande partie achevé à la date des présentes.

M. Georg Fikar, expert-comptable en Autriche, était, en tant que **commissaire aux comptes, responsable** de la bonne exécution de la mission.

Notre audit est fondé sur la convention d'audit conclue avec la Société. Les « Conditions générales des contrats des experts-comptables » publiées par la *Chamber of Tax Advisors and Auditors* d'Autriche (Annexe) font partie intégrante de cette convention d'audit. Ces conditions sont applicables non seulement entre la Société et les commissaires aux comptes, mais également vis-à-vis des tiers. En tant que commissaires aux comptes, notre responsabilité envers la Société et les tiers est régie par la Section 275 de la loi autrichienne sur les sociétés et la Section 62a de la loi bancaire autrichienne.

Western Union International Bank GmbH

2. Détail et description des principaux postes des états financiers

Tous le détail et toutes les descriptions des principaux postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers et au rapport de gestion. Nous incorporons donc par référence les informations fournies par le Directoire dans les notes aux états financiers et dans le rapport de gestion.

3. Synthèse des conclusions d'audit

3.1. Conformité du système comptable, des états financiers et du rapport de gestion

Au cours de notre audit, nous avons collecté des éléments permettant d'établir que les **principes comptables** généralement admis et les exigences légales en vigueur en Autriche étaient respectés.

Notre approche, fondée sur les risques et les contrôles, a englobé un audit des contrôles internes relatifs à certaines parties du processus d'établissement de l'information financière, tel que nous le jugeons nécessaire pour exprimer une opinion.

Concernant la conformité des **états financiers** et du **rapport de gestion** à l'ensemble des exigences légales, nous incorporons pour référence nos déclarations dans le rapport d'audit.

3.2. Informations fournies

Les représentants légaux nous ont fourni toutes les explications et tous les éléments probants qui leur ont été demandés, ainsi qu'une lettre d'affirmation signée par leurs soins.

3.3. Reporting conformément à la Section 63 (3) de la loi bancaire autrichienne (exercice de notre obligation de rendre compte)

Dans le cadre de notre audit, nous n'avons pas identifié de faits devant faire l'objet d'un rapport en application de la Section 63 (3) de la loi bancaire autrichienne.

4. Rapport d'audit

Rapport sur les états financiers**Opinion d'audit**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 de

**Western Union International Bank GmbH,
Vienne**

Ces états financiers comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et les notes.

Selon nous, les présents états financiers sont conformes aux exigences légales et donnent une image fidèle, sur tous les points significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé au 31 décembre 2025 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables généralement admis en Autriche et aux exigences de la loi bancaire autrichienne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément au Règlement (UE) 537/2014 (le « Règlement UE ») et aux normes d'exercice professionnel applicables en Autriche. Ces normes prévoient l'application des normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la Section « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport d'audit. Nous affirmons notre indépendance vis-à-vis de la Société en vertu des principes comptables généralement admis en Autriche et des normes d'exercice professionnel, et respectons les autres obligations déontologiques qui nous incombent conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis avant la date du rapport d'audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion à cette date.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit désignent les éléments que nous jugeons les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice considéré. Ces points ont été pris en compte dans le cadre de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et afin de fonder notre opinion. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces états financiers pris isolément.

Les points de l'audit que nous jugeons particulièrement importants sont présentés ci-après :

Calcul et comptabilisation corrects des produits des commissions et des charges liées aux commissions**Risque pour les états financiers :**

Dans les états financiers de Western Union International Bank GmbH pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des commissions s'élèvent à 37,701 milliers d'euros et les charges liées aux commissions s'établissent à 7,891 milliers d'euros.

Les produits des commissions et les charges liées aux commissions sont calculés au moyen de processus de saisie manuelle des données, puis par le traitement et la comptabilisation automatisés des données relatives à l'enregistrement des transactions commerciales. Les données associées, utilisées pour déterminer les produits des commissions et les charges liées aux commissions proviennent d'applications informatiques.

La fiabilité des processus manuels et automatiques représente un aspect important qui vise la comptabilisation correcte des produits des commissions et des charges liées aux commissions. Toute transmission et/ou tout traitement incorrects des données dans le cadre des processus

respectifs pourraient entraîner un calcul erroné des montants et de l'affectation périodique des produits des commissions et des charges liées aux commissions. Aussi avons-nous identifié ce point comme un point clé de l'audit.

Le Directoire de Western Union International Bank GmbH présente les produits des commissions et les charges liées aux commissions dans les notes aux états financiers. Nous incorporons donc par référence les informations fournies par la direction de la Société dans les Sections 3.6, 5.3 et 5.4 des notes aux états financiers annuels.

Nos procédures :

Nous avons examiné les processus permettant à Western Union International Bank GmbH d'enregistrer, de calculer et de comptabiliser les produits des commissions et les charges liées aux commissions, et avons évalué si ces processus permettaient de les enregistrer, de les calculer et de les comptabiliser correctement. Nous avons examiné, sur la base de sondages aléatoires, l'efficacité des principaux contrôles en ce qui concerne le processus d'enregistrement, de calcul et de comptabilisation des produits des commissions et des charges liées aux commissions.

Nous avons examiné les applications informatiques relatives à l'enregistrement, au calcul et à la comptabilisation des produits des commissions et des charges liées aux commissions en ce qui concerne les contrôles d'accès physique et logique ainsi que la procédure relative aux modifications de logiciels.

Nous avons procédé par sondage pour examiner l'enregistrement, le calcul et la comptabilisation de ces produits et charges, et nous avons mené des audits analytiques pour vérifier si les montants correspondants étaient correctement enregistrés et comptabilisés sur les périodes appropriées.

Dans le cadre de notre analyse par sondage, nous sommes remontés aux contrats sous-jacents pour vérifier les principales caractéristiques des transactions (contrepartie, date et montant). Nous avons également vérifié la conversion des devises étrangères en nous appuyant sur les taux de change librement accessibles, ainsi que les encaissements et décaissements correspondants.

Nous avons examiné le caractère exhaustif et exact des informations fournies par le Directoire de la Société.

Responsabilités de la direction et du Conseil de surveillance relatives aux états financiers

Il appartient à la direction de la Société d'établir des comptes conformes aux principes comptables généralement admis en Autriche et aux exigences de la loi bancaire autrichienne, qui donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, et de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière de la Société.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et à émettre notre opinion dans un rapport d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément au Règlement UE applicable et aux ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement UE applicable et aux normes d'exercice professionnel applicables en Autriche, qui exigent l'application des ISA, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance des contrôles internes pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne mis en place par la Société ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la Direction ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il est tenu d'attirer l'attention des lecteurs du rapport d'audit sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier son opinion. Ses conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport d'audit, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes, leur structure et leur contenu, y compris les informations, et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Nous échangeons avec le Conseil de surveillance à propos, notamment, de l'étendue des travaux d'audit et du calendrier prévus pour l'audit ainsi que des conclusions d'audit substantielles, y compris toute déficience significative du contrôle interne identifiée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également au Conseil de surveillance une déclaration confirmant notre indépendance, et nous l'informons de toutes relations ou autres susceptibles de peser sur notre indépendance, et le cas échéant, des mesures de sauvegarde appliquées.
- Parmi les éléments ayant donné lieu à un échange d'informations avec le Conseil de surveillance figurent ceux que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport, sauf si des lois ou des dispositions légales interdisent de publier un élément ou si nous jugeons, dans de très rares cas, que l'élément ne doit pas être indiqué dans notre rapport d'audit, car on peut raisonnablement supposer que sa publication entraînerait des conséquences négatives supérieures aux avantages.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Déclaration sur le rapport de gestion de la Société

Les principes comptables généralement admis en Autriche prévoient que le rapport de gestion doit être audité pour vérifier sa conformité avec les états financiers de la Société et s'il a été établi dans le respect des exigences légales en vigueur.

Il incombe à la direction d'établir le rapport de gestion conformément aux principes comptables

généralement admis et aux exigences de la loi bancaire autrichienne.

Nous avons effectué notre audit dans le respect des normes d'exercice professionnel applicables en Autriche régissant l'audit des rapports de gestion.

Opinion

Nous certifions que le rapport de gestion de la Société a été établi dans le respect des exigences légales en vigueur et qu'il est conforme aux états financiers.

Déclaration

Sur la base des conclusions que nous avons tirées au cours de notre audit des états financiers, et sur la base des connaissances que nous avons ainsi acquises sur la Société et son environnement, nous n'avons identifié aucune anomalie significative dans le rapport de gestion.

Informations complémentaires prévues par l'Article 10 du Règlement UE

En vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 2 octobre 2024, nous avons été élus commissaires aux comptes. Le 2 décembre 2024, nous avons été mandatés par le Conseil de surveillance pour réaliser l'audit. En outre, nous avons été élus en tant que commissaire aux comptes par résolution des actionnaires en date du 20 octobre 2025 pour l'exercice suivant et avons été nommés par le Conseil de surveillance le 17 novembre 2025. Nous sommes commissaires aux comptes de la Société depuis 2024, et ce, sans interruption.

Nous confirmons que l'opinion incluse dans la Section « Rapport sur les états financiers » est conforme au rapport complémentaire communiqué au Conseil de surveillance, prévu par l'Article 11 du Règlement UE.

Nous déclarons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit non autorisés et que nous avons préservé notre indépendance vis-à-vis des sociétés du Groupe lors de la réalisation de nos travaux.

Vienne, le 7 mai 2026

Forvis Mazars Audit GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Georg Fikar mp
Certified Public Accountant

Günther Mayrleitner mp
Certified Public Accountant

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
	Euros	Euros
1. CAISSES ET SOLDES AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES	106 164 425,69	128 051 756,84
2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Remboursable sur demande	22 597 253,46	45 575 527,07
3. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	53 043 047,08	25 636 905,66
<i>Dont : envers des sociétés affiliées</i>	47 511 848,95	7 072 915,21
4. ACTIONS ET AUTRES TITRES À TAUX VARIABLE	204 766,68	204 766,68
5. PARTICIPATIONS	1 000,00	1 000,00
<i>Dont : envers des établissements de crédit</i>	0,00	0,00
6. IMMOBILISATIONS		

	INCORPORELLES	2 139 393,40	3 074 378,92
7.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 756,83	74 061,21
	Dont : terrains et bâtiments détenus par l'établissement de crédit aux fins de ses propres activités	0,00	0,00
8.	AUTRES ACTIFS	8 417 411,35	7 756 499,79
	<i>Dont : envers des sociétés affiliées</i>	2 761 520,61	2 345 777,02
	PAIEMENTS ANTICIPÉS ET PRODUITS CONSTATÉS		
9.	D'AVANCE	358 681,05	126 011,48
10.	ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ	169 354,87	229 804,13
	TOTAL DE L'ACTIF	193 145 090,41	210 730 711,78
	Éléments hors bilan		
1.	Actifs étrangers	72 117 929,33	88 988 277,12
		31/12/2025	31/12/2024
		Euros	Euros
PASSIF			
1.	PASSIFS ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
	Remboursable sur demande	38 690 237,17	27 807 885,39
	<i>Dont : envers des sociétés affiliées</i>	0,00	0,00
2.	PASSIFS ENVERS LA CLIENTÈLE		
a.)	Autres passifs		
aa.)	Remboursable sur demande	46 169 483,29	42 669 258,89
	<i>Dont : envers des sociétés affiliées</i>	37 326 557,54	29 633 842,68
bb.)	À terme ou sur préavis	3 311 447,43	3 611 224,12
		49 480 930,72	46 280 483,01
3.	AUTRES PASSIFS	6 315 924,10	6 489 055,65
	<i>Dont : envers des sociétés affiliées</i>	2 697 610,42	2 635 769,24
4.	CHARGES À PAYER ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	216 501,39	204 182,49
	<i>Dont : envers des sociétés affiliées</i>	0,00	0,00
5.	PROVISIONS		
a.)	Provision pour indemnités de départ	94 867,85	95 385,06
b.)	Provision pour impôts	1 784 056,10	3 531 946,48
c.)	Autres provisions	5 107 035,09	7 688 629,75
		6 985 959,04	11 315 961,29
6.	CAPITAL SOUSCRIT	12 000 000,00	12 000 000,00
7.	RÉSERVES DE FONDS PROPRES		
a.)	Non engagées	31 883 872,36	31 883 872,36
	RÉSERVE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 57 (5) DE LA LOI		
8.	BANCAIRE AUTRICHIENNE	2 815 931,12	2 815 931,12
9.	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	44 755 734,51	71 933 340,47
	TOTAL DU PASSIF	193 145 090,41	210 730 711,78
	Éléments hors bilan		
1.	Risque de crédit	0,00	500 000,00
	Fonds propres admissibles conformément à la Partie 2 du Règlement (UE) n° 575/2013,		
2.	Règlement (UE) n° 575/2013,	76 493 750,46	107 370 660,61
	dont : fonds propres de catégorie 2 conformément à la Partie 2, Titre I, Chapitre 4 du Règlement (UE) n° 575/2013		
	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	76 493 750,46	107 370 660,61
	Ratio de fonds propres de catégorie 1	76 493 750,46	107 370 660,61
	Total du ratio de fonds propres	76 493 750,46	107 370 660,61
	Exigences de fonds propres conformément à l'Article 92 du Règlement (UE) n° 575/2013, dont : exigences de fonds propres conformément à l'Article 92 (1) (a) à (c) du Règlement (UE) n° 575/2013		
3.	n° 575/2013	225 050 825,99	339 569 713,53
	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	33,99%	31,62%
	Ratio de fonds propres de catégorie 1	33,99%	31,62%
	Total du ratio de fonds propres	33,99%	31,62%
4.	Passifs étrangers	70 151 608,99	95 342 733,29

Vienne, le 7 mai 2026

Christian Berger
Directeur généralDate
Western Union International Bank GmbH
Leonhard Riebl
Directeur général**WESTERN UNION INTERNATIONAL BANK GMBH****VIENNE****COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE COURANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

	2025	2024
	Euros	Euros
1. Intérêts et produits assimilés	2 727 173,56	7 872 346,87
Dont : titres à taux fixe	0,00	0,00
2. Intérêts et charges assimilés	(189 755,27)	(421 095,28)
I. PRODUITS D'INTÉRÊT NETS	2 537 418,29	7 451 251,59
3. Produits des commissions	37 700 872,56	36 552 081,09
4. Charges liées aux commissions	(7 890 963,23)	(8 524 485,13)
5. Autres produits opérationnels	3 025 854,53	3 960 040,52
II. PRODUITS OPÉRATIONNELS	35 373 182,15	39 438 888,07
6. Charges administratives		
a) Charges de personnel	(7 735 686,45)	(10 442 653,30)
Dont :		
aa) Salaires et traitements	(6 170 163,25)	(8 216 948,58)
ab) Charges sociales et contributions obligatoires liées aux salaires et traitements	(1 366 928,71)	(1 731 628,75)
ac) Autres charges sociales	(117 759,83)	(184 882,33)
ad) Indemnités de départ et cotisations aux caisses de prévoyance et aux fonds de pension au profit des salariés	(80 834,66)	(309 193,64)
b) Autres frais administratifs	(10 232 694,32)	(14 935 394,78)
7. Ajustements des actifs inclus aux lignes 6 et 7	(1 725 756,17)	(1 779 761,31)
IV. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15 679 045,21	12 281 078,68
8. Dépréciation des créances et dotations aux provisions pour passifs éventuels et pour risques de crédit	(443 001,51)	(677 482,68)
V. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	15 236 043,70	11 603 596,00
9. Résultat exceptionnel	572 469,38	0,00
10. Impôts sur le résultat	(3 120 655,66)	(3 427 010,83)
Dont : produits et charges d'impôts différés	(60 449,26)	(82 654,51)
11. Autres impôts	(19 323,40)	(126 146,82)
VI. RÉSULTAT NET	12 668 534,02	8 050 438,35
12. Variation des réserves	153 860,02	137 665,98
Dont : variation des réserves conformément à l'Article 57 (5) de la loi bancaire autrichienne	0,00	0,00
VII. BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	12 822 394,04	8 188 104,33
13. Bénéfice reportable	31 933 340,47	63 745 236,14
VIII. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	44 755 734,51	71 933 340,47

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions de la loi bancaire autrichienne (*Bankwesengesetz*, BWG), sous un format prévu par les annexes 1 et 2 de la Section 43 de cette même loi, conformément aux dispositions de la loi autrichienne sur les sociétés (*Unternehmensgesetzbuch*, UGB), telle que modifiée. La présentation du bilan et du compte de résultat est conforme aux dispositions desdites annexes 1 et 2.

Les méthodes comptables généralement admises et la norme générale de présentation fidèle des actifs et passifs, de la situation financière et du résultat de la Société ont été appliquées.

Au second semestre 2025, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont dégénéré en un conflit dont l'escalade en fin d'année a eu des répercussions économiques considérables à l'échelle mondiale, notamment avec la flambée des prix de l'énergie. Toutefois, ces événements n'ont eu aucune incidence financière négative au cours de l'exercice considéré. De même, aucun risque de conformité, de fraude ou de manquement à la réglementation n'a été identifié.

Les actifs et passifs ont été évalués selon les principes de l'évaluation individuelle et de la continuité d'exploitation. Le présent rapport intègre le principe de prudence, dans la mesure où il est tenu compte de tous les risques identifiables et pertes corollaires dans l'évaluation. Seuls les profits réalisés à la date de clôture ont été comptabilisés.

Si les actifs ou les passifs relèvent de plusieurs postes du bilan, ils sont présentés dans les notes avec les éléments concernés.

Les présents états financiers ont été établis à l'aide d'un logiciel qui arrondit automatiquement les données. Des écarts négligeables dus aux arrondis peuvent donc être observés dans certains cas.

2. STRUCTURE DU GROUPE

La Société est une filiale entièrement détenue par Western Union Overseas Ltd. (Dublin, Irlande). Elle est donc affiliée à son actionnaire et aux sociétés affiliées de celui-ci. Des états financiers consolidés partiels sont établis à ce niveau.

The Western Union Company (Delaware, États-Unis) établit les états financiers consolidés pour le principal groupe de sociétés.

Les états financiers consolidés sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://ir.westernunion.com/investor-relations/financial-information/annual-reports/default.aspx>.

Les créances et dettes vis-à-vis de ces sociétés et d'autres sociétés qui sont membres du Groupe en vertu de la Section 189a (8) de la loi autrichienne sur les sociétés sont comptabilisées comme des créances et des dettes vis-à-vis de sociétés affiliées. Ces créances et ces dettes sont présentées comme des sous-éléments du poste concerné conformément à la Section 45 (1) de la loi bancaire autrichienne.

3. MÉTHODES COMPTABLES/D'ÉVALUATION

3.1 Immobilisations

Les **immobilisations incorporelles** sont comptabilisées au coût, majoré des frais accessoires, et diminué des amortissements normaux et imprévus. Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité attendue.

	Durée d'utilité
Logiciels	3 à 5 ans

Les **immobilisations corporelles** sont comptabilisées au coût, majoré des frais accessoires, et diminué des amortissements normaux et imprévus.

Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité attendue.

	Durée d'utilité
--	-----------------

Mobilier et agencements	3 à 5 ans
-------------------------	-----------

Les acquisitions réalisées durant le premier semestre ont été amorties sur l'ensemble de l'exercice, tandis que celles réalisées durant le second semestre ont été amorties sur une période de six mois.

L'option prévue par la Section 226 (3) de la loi autrichienne sur les sociétés, qui permet de comptabiliser immédiatement en pertes les **éléments de faible valeur** mettant en jeu des coûts d'acquisition de 1 000,00 euros maximum, a été appliquée.

Les immobilisations de faible valeur, qui n'étaient pas significatives, ont été intégralement amorties et comptabilisées comme des acquisitions et des mises hors service dans les immobilisations corporelles dans le tableau des variations des immobilisations.

3.2 Actifs courants

Les **créances et autres actifs** sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les créances et autres actifs libellés en devises sont évalués au taux de change au comptant au 31 décembre 2025, conformément à la Section 58 de la loi bancaire autrichienne.

3.3 Impôts différés

Le calcul des impôts différés a été réalisé conformément aux dispositions de l'avis n° 30 relatif aux impôts différés (*Latente Steuern*) du Comité autrichien d'information financière et de contrôle des comptes (*Austrian Financial Reporting and Audit Committee*).

Le montant calculé de 169 354,87 euros à la date de clôture (2024 : 229 804,13 euros) a été intégralement capitalisé. Il est en baisse de 60 449,26 euros par rapport à 2024.

Les impôts différés résultent principalement des différences temporelles relatives à l'amortissement des immobilisations corporelles et aux charges à long terme pour indemnités de départ.

Le calcul des impôts différés est basé sur les taux d'imposition en vigueur de chaque succursale.

Succursales	Taux d'imposition
Autriche	23 %
Allemagne	30 %
France	25 %
Italie	24 %
Pologne	19 %
Espagne	25 %

La Société n'a pas exercé l'option permettant de capitaliser les impôts différés sur les déficits fiscaux reportables.

3.4 Provisions

Conformément aux exigences légales, le calcul des **autres provisions** tient compte de l'ensemble des risques identifiables et passifs éventuels.

3.5 Passifs

Les **passifs** sont comptabilisés à hauteur de leur montant de règlement.

Les passifs libellés en devises sont évalués au taux de change au comptant au 31 décembre 2025, conformément à la Section 58 de la loi bancaire autrichienne.

3.6 Comptabilisation des produits des activités ordinaires et des charges

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'entité et que leur montant peut être évalué de manière fiable, quel que soit le calendrier de paiement. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des conditions de paiement contractuelles, hors impôts ou autres taxes.

Commissions

Le produit des commissions découlant des transferts de fonds est comptabilisé au moment où un transfert de fonds est réalisé par le client. La même procédure est appliquée aux produits générés par le segment WU.COM.

Les charges sont comptabilisées lorsqu'une diminution des avantages économiques futurs liée à la diminution d'un actif ou à l'augmentation d'un passif s'est produite et peut être évaluée de façon fiable.

4. NOTES AU BILAN

4.1 Caisses et soldes auprès des banques centrales

Composition :

	31/12/2025 Euros	31/12/2024 Euros
Disponibilités - banques centrales	106 164 425,69	128 051 756,84
Total	106 164 425,69	128 051 756,84

Au 31 décembre 2025, la Société dispose de facilités d'emprunt obtenues et non utilisées, d'un montant de 30 millions d'euros auprès de Western Union International Limited et de 4 millions d'euros auprès de Raiffeisen Bank International, pour couvrir ses besoins en matière de gestion de trésorerie.

4.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Composition :

	31/12/2025 Euros	31/12/2024 Euros
Prêts et créances sur les établissements bancaires	22 597 253,46	45 575 527,07
<i>Dont : au jour le jour</i>	22 597 253,46	45 575 527,07
Total	22 597 253,46	45 575 527,07

4.2.1 Échéances des prêts et créances sur les établissements bancaires conformément à la Section 64 (1) (4) de la loi bancaire autrichienne

De même qu'en 2024, les prêts et créances sur les établissements bancaires correspondent

à des montants au jour le jour en 2025.

4.3 Prêts et créances sur la clientèle

Sur un total de 53 043 047,08 euros de prêts et créances sur la clientèle (2024 : 25 636 905,66 euros), 10 043 047,08 euros correspondant à des montants au jour le jour (2024 : 22 136 905,66 euros).

L'augmentation des prêts et créances sur la clientèle est principalement liée à un prêt de 40 000 000,00 euros accordé à Western Union Malta Limited, dont la date d'échéance est fixée au 5 janvier 2026.

Les échéances des prêts et créances sur la clientèle, conformément à la Section 64 (1) (4) de la loi bancaire autrichienne, sont résumées ci-après :

Désignation

	Valeur comptable au 31/12/2025 Euros	À moins de 3 mois Euros	Entre 3 et 12 mois Euros	À plus d'1 an Euros
Prêts et créances sur la clientèle	53 043 047,08	50 043 047,08	0,00	3 000 000,00
<i>Dont sociétés affiliées</i>	<i>47 511 848,95</i>	<i>47 511 848,95</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total	53 043 047,08	50 043 047,08	0,00	3 000 000,00

Désignation

	Valeur comptable au 31/12/2024 Euros	À moins de 3 mois Euros	Entre 3 et 12 mois Euros
Prêts et créances sur la clientèle	25 636 905,66	22 136 905,66	3 500 000,00
<i>Dont sociétés affiliées</i>	<i>9 464 980,54</i>	<i>9 464 980,54</i>	<i>0,00</i>
Total	25 636 905,66	22 136 905,66	3 500 000,00

4.4 Actions et autres titres à taux variable

	31/12/2025 Euros	31/12/2024 Euros
Solde	204 766,68	204 766,68
<i>Dont : immobilisations</i>	<i>204 766,68</i>	<i>204 766,68</i>
Total	204 766,68	204 766,68

Le portefeuille d'actions et autres titres à taux variable comprend 7 126,68 euros d'actions cotées de VISA Europe, conformément à la Section 64 (1) (10) de la loi bancaire autrichienne. Par ailleurs, WUIB possède des actions non cotées d'une valeur de 197 640,00 euros dans la société S.W.I.F.T. SC.

Comme en 2024, la Société ne détenait pas en 2025 de portefeuille de titres de négociation au sens de la Section 64 (1) (15) de la loi bancaire autrichienne.

4.5 Participations

	Valeur comptable au 31/12/2025	Valeur comptable au 31/12/2024
--	--	--

	Euros	Euros
Einlagensicherung Austria Ges.m.b.H	1 000,00	1 000,00
Total	1 000,00	1 000,00

Conformément au registre de la société, la participation dans Einlagensicherung AUSTRIA Ges.m.b.H correspond à un capital de 100 000,00 euros et un pourcentage de participation de 1,00 %.

Les investissements détenus en portefeuille ne sont pas tous cotés, conformément à la Section 64 (1) (10) de la loi bancaire autrichienne.

4.6 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles sont résumées à l'Annexe 1.

4.7 Autres actifs

Composition :	31/12/2025	31/12/2024
	Euros	Euros
Créances sur des sociétés affiliées	2 761 520,61	2 345 777,02
Comptes de compensation - partenaires de coopération	248 113,79	491 991,19
Compte de compensation - agents intermédiaires	2 632 239,72	3 273 061,39
Paiements anticipés des salaires	198 626,11	221 589,10
Comptes débiteurs	285 530,70	577 323,87
Acomptes sur impôts et remboursements	1 324 694,97	81 443,78
Autres	966 685,45	765 308,44
Total	8 417 411,35	7 756 499,79

Les acomptes sur impôts et les remboursements intègrent le remboursement, en janvier 2026, d'un trop-perçu de 1,1 million d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), à la suite d'une correction apportée par l'administration fiscale britannique au calcul de l'IS pour l'exercice 2022.

Le poste « Autres » concerne principalement des opérations de transfert de fonds pour lesquelles les fonds n'avaient pas encore été reçus à la fin de l'année.

4.7.1 Produits constatés d'avance à recevoir après la clôture

Conformément à la Section 225 (3) de la loi autrichienne sur les sociétés, aucun revenu n'est comptabilisé dans le poste « Autres actifs » pour l'exercice 2025 (2024 : 178 533,37 euros).

4.7.2 Créances sur les sociétés affiliées

Composition :	31/12/2025	31/12/2024
	Euros	Euros
Western Union International Ltd.	2 364 062,17	2 345 777,02
Western Union International Operations FZ -LLC	397 458,44	0,00
Total	2 761 520,61	2 345 777,02

4.8 Paiements anticipés et produits différés

	31/12/2025	31/12/2024
	Euros	Euros
Charges constatées d'avance et charges différées	358 681,05	126 011,48
Produits différés	216 501,39	204 182,49

Les charges constatées d'avance et les charges différées sont liées à des abonnements logiciels prépayés ainsi qu'à des honoraires de conseil.

Les produits différés se rapportent à des commissions de souscription de clients de la gamme Quick Cash et Quick Pay.

4.9 Passifs envers les établissements de crédit

Composition :	31/12/2025	31/12/2024
	Euros	Euros
Passifs envers les établissements de crédit	38 690 237,17	27 807 885,39
<i>Dont : au jour le jour</i>	38 690 237,17	27 807 885,39
Total	38 690 237,17	27 807 885,39

Les passifs envers les établissements de crédit ont augmenté en raison de liquidités reçues de WU.COM qui, au 31 décembre 2025, n'avaient pas encore été transférées sur le compte du client, mais qui l'ont été début de 2026.

4.10 Passifs envers la clientèle

Composition :	31/12/2025	31/12/2024
	Euros	Euros
Passifs envers la clientèle	49 480 930,72	46 280 483,01
<i>Dont : au jour le jour</i>	46 169 483,29	42 669 258,89
<i>Dont : à terme ou sur préavis</i>	3 311 447,43	3 611 224,12
Total	49 480 930,72	46 280 483,01

Les passifs envers la clientèle (hors établissements bancaires) ont augmenté au cours de la période considérée, principalement en raison d'une hausse enregistrée dans les opérations de transfert de fonds réalisées via WU.COM à la fin de l'année.

4.10.1 Échéances des dettes envers la clientèle conformément à la Section 64 (1) (4) de la loi bancaire autrichienne

Désignation :	Valeur comptable au 31/12/2025 Euros	À moins de 3 mois Euros	Entre 3 et 12 mois Euros	À plus d'1 an Euros
bb.) À terme ou sur préavis	3 311 447,43	40 000,00	175 000,00	3 096 447,43
Total	3 311 447,43	40 000,00	175 000,00	3 096 447,43

Désignation :	Valeur comptable au 31/12/2024	À moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	À plus d'1 an
---------------	--------------------------------------	-------------------	--------------------	---------------

	Euros	Euros	Euros	Euros
bb.) À terme ou sur préavis	3 611 224,12	0,00	71 224,12	3 540 000,00
Total	3 611 224,12	0,00	71 224,12	3 540 000,00

4.11 Autres passifs

Composition :	31/12/2025 Euros	31/12/2024 Euros
Dettes fournisseurs	2 742 986,32	2 891 341,15
<i>Dont : passifs envers des sociétés affiliées</i>	<i>2 697 610,42</i>	<i>2 635 769,24</i>
Trésor public	547 012,65	1 630 904,21
Sécurité sociale	141 321,16	158 743,31
Salariés	112 757,67	22 589,48
Impôts locaux	37 643,14	40 632,19
Dotation aux provisions	534 767,38	0,00
Autres	2 199 435,78	1 744 845,31
Total	6 315 924,10	6 489 055,65

La variation du poste « Trésor public » est directement liée à la baisse de la TVA exigible à fin décembre 2024, résultant d'une obligation de TVA en attente découlant du transfert des activités de WUBS.

La dotation aux provisions d'un montant de 534 767,38 euros se rapporte à des litiges relatifs aux comptes bancaires numériques.

Le poste « Autres », d'une hauteur de 2 199 435,78 euros, comprend des dépôts de clients non affectés, des fonds abandonnés et d'autres passifs.

4.11.1 Informations complémentaires sur les autres passifs

4.11.1.1 Échéances des autres passifs

Comme au titre de l'exercice précédent, tous les autres passifs ont une échéance inférieure à un an.

4.11.1.2 Passifs à payer après le 31 décembre 2025 (Section 225 (6) de la loi autrichienne sur les sociétés)

Les « Autres passifs » comprennent les charges significatives suivantes, qui deviendront des flux de trésorerie après la clôture :

	31/12/2025 Euros	31/12/2024 Euros
Impôts sur les salaires	269 037,75	487 345,68
Taxe en amont non déductible	229 789,59	1 107 267,48
Sécurité sociale	141 321,16	155 237,85
Total	640 148,50	1 749 851,01

4.12 Provisions

Les provisions, d'un montant de 6 985 959,04 euros (2024 : 11 315 961,29 euros), correspondent aux éléments suivants :

31/12/2025	31/12/2024
------------	------------

	Euros	Euros
Primes	416 875,01	855 753,75
Congés non encore utilisés	481 097,15	547 120,11
Services non encore facturés	3 218 461,83	2 613 619,26
Services juridiques et de conseil	826 196,61	1 639 689,17
Impôts sur les sociétés	1 784 056,10	3 531 946,48
Indemnités de départ	94 867,85	95 385,06
Salaires et versements spéciaux	39 810,17	73 654,39
Litiges	0,00	1 500 000,00
Autres provisions	124 594,32	458 793,07
Total	6 985 959,04	11 315 961,29

La baisse des provisions s'explique principalement par des impôts sur les sociétés plus élevés en 2024 en raison de la cession des activités WUBS, dont les paiements d'impôts sont dus uniquement en 2025, ainsi que par la reprise d'une provision relative à un litige avec le ministère français de l'Économie et des Finances.

La provision pour indemnités de départ au titre de l'ancienne convention applicable en Autriche avait été calculée selon des principes actuariels reconnus basés sur la méthode des primes uniques, en se fondant sur la table biométrique de référence AVÖ 2018-P, ainsi que sur les paramètres de calcul suivants (méthode des unités de crédit projetées) :

- Les calculs ont été effectués sur la base de l'âge légal minimum de départ à la retraite, conformément à la réforme des retraites autrichienne de 2004 (loi d'accompagnement du budget de 2003).
- Le taux d'intérêt moyen appliqué en 2025 à des fins comptables est de 3,67 % par an (2024 : 3,22 % par an). Par ailleurs, aucune déduction n'a été prise en compte au titre des fluctuations.
- Un pourcentage de 3,5 % par an (2024 : 3,5 % par an) a été appliqué à la valorisation des salaires et/ou des rémunérations.
- En 2025, le départ à la retraite dépendait de la date de naissance et du sexe de l'individu. En d'autres termes, l'âge minimum de départ anticipé était de 60,5 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes (62 ans au plus tôt selon la méthode du corridor).

4.13 Capitaux propres

Le capital social a été souscrit et entièrement libéré.

4.13.1 Réserves de fonds propres

Réserves de fonds propres non engagées

Composition et variations :

	2025 Euros	2024 Euros
Solde au 1er janvier	31 883 872,36	31 883 872,36
Dotations	153 860,02	137 665,98
Diminutions	153 860,02	137 665,98
Solde au 31 décembre	31 883 872,36	31 883 872,36

4.13.2 Réserve conformément à l'Article 57 (5) de la loi bancaire autrichienne

La réserve conformément à l'Article 57 (5) de la loi bancaire autrichienne reste inchangée en 2025 et continue de s'élever à 2 815 931,12 euros (2024 : 2 815 931,12 euros).

4.13.3 Résultat net

	2025 Euros	2024 Euros
Bénéfice fiscal reportable de l'exercice précédent	71 933 340,47	152 280 602,74
Distribution	-40 000 000,00	-88 535 366,60
Résultat net	12 668 534,02	8 050 438,35
Variations des réserves	153 860,02	137 665,98
Solde à la clôture	44 755 734,51	71 933 340,47

Le Directoire de Western Union International Bank GmbH propose d'affecter au report à nouveau le résultat net de 44 755 734,51 euros au titre de l'exercice 2026.

4.14 Informations complémentaires conformément à l'Article 64 de la loi bancaire autrichienne

4.14.1 Montant total des actifs et passifs libellés en devises

Le bilan comprend des actifs libellés en devises d'un montant équivalent à 72 117 929,33 euros (2024 : 88 988 277,12 euros), et des passifs libellés en devises d'un montant équivalent à 70 151 608,99 euros (2024 : 95 342 733,29 euros).

Détail des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres supplémentaires

	2025 Euros	2024 Euros
Capital souscrit	12 000 000,00	12 000 000,00
Réserves de fonds propres non engagées	31 883 872,36	31 883 872,36
Réserve conformément à l'Article 57 (5)	2 815 931,12	2 815 931,12
Bénéfice reportable	31 933 340,38	63 745 236,05
Total des fonds propres	78 633 143,86	110 445 039,53
Déductions		
(1) Immobilisations incorporelles	2 139 393,40	3 074 378,92
Total des déductions	2 139 393,40	3 074 378,92
Fonds propres conformément à l'Article 25 et suivants du Règlement (UE) n° 575/2013	76 493 750,46	107 370 660,61
Fonds propres de base de catégorie 1	76 493 750,46	107 370 660,61
Fonds propres de catégorie 1	76 493 750,46	107 370 660,61
Total des fonds propres de catégorie 1	76 493 750,46	107 370 660,61

	2025 Euros Base	Exigences de fonds propres Euros
Risque de crédit selon l'approche standard	26 368 860,43	2 109 508,33
Postes et risque de change	9 488 581,01	759 086,48

Risque opérationnel	189 193 384,55	15 135 470,76
Risque de règlement	0,00	0,00
Exigences de fonds propres conformément à l'Article 92 du Règlement (UE) n° 575/2013	225 050 825,99	18 004 066,08
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	33,99 %	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	33,99 %	
Total du ratio de fonds propres	33,99 %	

	Euros	2024 Euros
	Base	Exigences de fonds propres
Risque de crédit selon l'approche standard	36 947 588,27	2 955 807,06
Postes et risque de change	31 462 669,13	2 517 013,53
Risque opérationnel	271 159 456,13	21 692 756,49
Risque de règlement	0,00	0,00
Exigences de fonds propres conformément à l'Article 92 du Règlement (UE) n° 575/2013	339 569 713,53	27 165 577,08
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	31,62 %	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	31,62 %	
Total du ratio de fonds propres	31,62 %	

4.14.3. Consolidation des fonds propres Consolidé

	2025 Euros	2024 Euros
Capital souscrit	1,00	1,00
Réserves de fonds propres non engagées	43 967 652,81	43 967 652,81
Réserve conformément à l'Article 57 (5)	2 815 931,12	2 815 931,12
Bénéfice reportable	31 639 624,49	63 467 708,13
Total des fonds propres	78 423 209,42	110 251 293,06
Déductions		
(1) Immobilisations incorporelles	2 139 393,40	3 074 378,92
Total des déductions	2 139 393,40	3 074 378,92
Fonds propres conformément à l'Article 25 et suivants du Règlement (UE) n° 575/2013	76 283 816,02	107 176 914,14

4.14.4. Données clés sur les succursales 2025

Nom de la succursale :	Western Union International Bank GmbH, Succursale allemande	Western Union International Bank GmbH
Pays du siège social :	Allemagne	France
Produits d'intérêt nets en euros :	-	-

Résultat opérationnel en euros :	823 889,81	273 502,12
Effectifs (temps plein) :	-	-
Résultat annuel avant impôts en euros :	63 442,14	289 525,09
Impôts sur le résultat en euros :	20 327,74	40 378,00
Aides publiques reçues :	-	-

Nom de la succursale :	Western Union International Bank GmbH	Western Union International Bank GmbH, Succursale espagnole
Pays du siège social :	Italie	Espagne
Produits d'intérêt nets en euros :	-	-
Résultat opérationnel en euros :	472 889,92	35 200,53
Effectifs (temps plein) :	1	1
Résultat annuel avant impôts en euros :	-6 878,26	40 794,30
Impôts sur le résultat en euros :	-	-
Aides publiques reçues :	-	-

Nom de la succursale :	Western Union International Bank GmbH, sp. Z o.o. Oddzial w Polsce	
Pays du siège social :	Pologne	
Produits d'intérêt nets en euros :	-	
Résultat opérationnel en euros :	27 621,11	
Effectifs (temps plein) :	-	
Résultat annuel avant impôts en euros :	24 283,32	
Impôts sur le résultat en euros :	-	
Aides publiques reçues :	-	

La succursale située en République tchèque a fermé ses portes courant 2024.

2024

Nom de la succursale :	Western Union International Bank GmbH, Succursale allemande	Western Union International Bank GmbH
Pays du siège social :	Allemagne	France
Produits d'intérêt nets en euros :	2 67,31	-
Résultat opérationnel en euros :	191 100,10	613 895,87
Effectifs (temps plein) :	-	1
Résultat annuel avant impôts en euros :	76 402,39	262 847,89
Impôts sur le résultat en euros :	10 571,37	-
Aides publiques reçues :	-	-

Nom de la succursale :	Western Union International Bank	Western Union International Bank
-------------------------------	---	---

	GmbH, organizační složka	GmbH, sp. Z o.o. Oddział w Polsce
Pays du siège social :	République tchèque	Pologne
Produits d'intérêt nets en euros :	-	-
Résultat opérationnel en euros :	140 664,42	20 136,79
Effectifs (temps plein) :	-	-
Résultat annuel avant impôts en euros :	170 373,10	-57 629,19
Impôts sur le résultat en euros :	-	-
Aides publiques reçues :	-	-

Nom de la succursale :	Western Union International Bank GmbH	Western Union International Bank GmbH, Succursale espagnole
Pays du siège social :	Italie	Espagne
Produits d'intérêt nets en euros :	-	-
Résultat opérationnel en euros :	111 081,16	243 432,19
Effectifs (temps plein) :	1	3
Résultat annuel avant impôts en euros :	-47 455,72	247 703,77
Impôts sur le résultat en euros :	-	-
Aides publiques reçues :	-	-

4.14.5. Rentabilité des investissements

Rentabilité des investissements 2025

Résultat de l'exercice	euros	12 668 534,02	6,56 %
Bilan	euros	193 145 090,41	

Rentabilité des investissements 2024

Résultat de l'exercice	euros	8 050 438,35	3,82 %
Bilan	euros	210 730 711,78	

4.14.6. Total des actifs et passifs libellés en devises

Le bilan comprend des actifs libellés en devises d'un montant équivalent à 26 540 488,97 euros (2024 : 52 946 444,73 euros), et des passifs libellés en devises d'un montant équivalent à 69 720 500,87 euros (2024 : 60 428 150,87 euros).

La variation des actifs libellés en devises s'explique principalement par une baisse des montants en USD sur les comptes « nostro ».

Les principaux éléments en devises sont libellés en USD, GBP, CHF et PLN.

4.15 Autres engagements financiers conformément à la Section 237 (1) (2) de la loi autrichienne sur les sociétés

Engagements découlant de l'utilisation d'immobilisations corporelles, non comptabilisés au bilan	Prochain exercice	Cinq prochains exercices
	Euros	Euros

Engagements au titre de contrats de location	499 560,08	1 914 063,64
Engagements au titre d'autres contrats de location-financement	7 252,92	7 252,92
Total	506 813,00	1 921 316,56

Données au 31/12/2024 :

	Prochain exercice Euros	Cinq prochains exercices Euros
Engagements au titre de contrats de location	517 024,56	2 368 120,20
Engagements au titre d'autres contrats de location-financement	35 759,92	27 042,00
Total	552 784,48	2 395 162,20

5. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Intérêts et produits assimilés

	2025 Euros	2024 Euros
Intérêts et produits assimilés - Autriche	2 727 173,56	7 869 670,56
Intérêts et produits assimilés - Allemagne	0,00	2 676,31
Total	2 727 173,56	7 872 346,87

La baisse des produits d'intérêts est principalement liée au remboursement par The Western Union Company du prêt contracté au cours de l'exercice précédent.

5.2 Intérêts et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées en Autriche s'élèvent à 189 755,27 euros (2024 : 421 095,28 euros).

5.3 Produits des commissions

	2025 Euros	2024 (*) Euros
Produits des commissions - WU.COM	26 344 820,65	26 835 975,85
Produits des commissions - QC/QP	5 324 855,27	5 871 556,88
Produits des commissions - APN	4 687 831,70	2 433 547,97
Produits des commissions - Sous-agents	842 574,89	795 373,63
Produits des commissions - DBA	144 152,98	178 861,18
Commissions de transfert et de gestion des comptes	333 286,28	394 609,90
Commissions de change	23 350,79	42 155,68
Total	37 700 872,56	36 552 081,09

(*) Les chiffres de 2024 ont été regroupés à des fins de comparabilité.

La hausse des produits des commissions - APN s'explique par la mise en place des virements instantanés SEPA au second semestre 2024.

5.4 Charges liées aux commissions

	2025 Euros	2024 Euros
Charges liées aux commissions - Autriche	7 876 372,78	8 501 878,25

Charges liées aux commissions - Reste de l'Europe	14 590,45	22 606,88
Total	7 890 963,23	8 524 485,13

5.5 Autres produits opérationnels

	2025 Euros	2024 (*) Euros
5.5.1. Autres produits opérationnels, par catégorie		
Produits intragroupe	279 301,71	204 254,67
Gains de change	22 189,31	1 180 774,24
Produits de la reprise de provisions	2 016 926,59	2 203 522,62
Autres	707 436,92	371 488,99
Total	3 025 854,53	3 960 040,52

(*) Les chiffres de 2024 ont été regroupés à des fins de comparabilité.

La baisse des gains de change s'explique principalement par les fluctuations du taux de change EUR/USD au cours de l'exercice et par la diminution des soldes des comptes « nostro » libellés en USD. Voir la note 4.14.6.

Les produits liés à la reprise de provisions proviennent principalement de la reprise d'une provision relative à un litige avec le ministère français de l'Économie et des Finances. Voir la note 4.12.

La hausse du poste « Autres » s'explique par la reprise d'un engagement de TVA exigible au Royaume-Uni.

5.6 Charges de personnel et autres frais administratifs

5.6.1 Charges de personnel

En 2025, les charges de personnel se sont élevées à 7 735 686,45 euros (2024 : 10 442 653,30 euros).

Le poste « Indemnités de départ et cotisations aux caisses de prévoyance et aux fonds de pension au profit des salariés », qui s'élève à 80 834,66 euros (2024 : 309 193,64 euros), correspond principalement à des cotisations à des fonds de pension.

5.6.2 Autres frais administratifs

	2025 Euros	2024 Euros
Autres honoraires de conseil	2 861 328,79	2 687 085,13
Charges locatives	1 151 745,84	1 068 506,00
Frais de publicité	9 798,63	2 721,22
Traitement de données	536 071,08	970 004,64
Frais de déplacement	43 173,75	76 153,00
Frais de maintenance informatique	2 216 709,29	2 345 466,28
Frais de recrutement	93 000,00	0,00
Frais téléphoniques	31 351,10	74 535,98
Redevances de licence	48 729,96	92 670,66
Fournitures de bureau	23 250,78	19 094,27
Frais postaux et coûts de transport	131 977,65	207 312,73
Activités externalisées	70 032,00	2 108 649,26
Charges liées aux transports de fonds/à	169 248,07	444 326,68

la sécurité dans les succursales

Autres charges	1 113 249,34	4 729 622,49
Pénalités	0,00	235,33
Perte de change	1 733 028,04	109 011,11
	10 232 694,32	14 935 394,78

Les activités externalisées diminuent en raison de modifications apportées aux accords d'externalisation intra-groupe. À compter de décembre 2024, les prestations qui faisaient auparavant l'objet d'une refacturation intra-groupe sont désormais régies par des accords de prix de transfert fondés sur la méthode du partage des bénéfices.

Les autres charges diminuent également, car l'exercice 2024 comprenait une charge non récurrente d'un montant de 3 513 909,11 euros résultant de la décomptabilisation de la surévaluation des postes du bilan liés à la cession des activités WUBS.

En outre, les « Autres charges » comprennent des charges fiscales et autres taxes de 308 244,48 euros (2024 : 406 583,01 euros).

La perte de change est due aux soldes bancaires libellés en dollars US. Voir la note 5.5.

5.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant de 572 469,38 euros en 2025 (2024 : 0,00 euros), se compose d'un remboursement de trop-perçu de TVA en Autriche lié à la cession des activités WUBS, pour un montant de 418 501,87 euros, et d'un remboursement de trop-perçu d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2022 au Royaume-Uni, pour un montant de 153 967,51 EUR.

5.8 Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat, d'un montant de 3 120 655,66 euros (2024 : 3 427 010,83 euros), se décomposent comme suit :

	2025	2024
	Euros	Euros
Autriche	3 061 687,92	3 343 691,88
Allemagne	20 327,74	10 571,37
France	40 378,00	81 771,35
Italie	-1 738,00	39 504,00
Pologne	0,00	-48 527,77
	3 120 655,66	3 427 010,83

En 2025, une charge d'impôts différés d'un montant de 60 449,26 euros a été comptabilisée en résultat. Le produit d'impôts différés enregistré en 2024 s'élevait à 82 654,51 euros.

La banque WUIB est soumise à la loi autrichienne relative à l'imposition minimale effective (MinBestG).

La législation autrichienne relative au Pilier 2 a été adoptée en décembre 2023 et publiée au Journal officiel autrichien le 30 décembre 2023. La directive de l'UE sur l'impôt minimum en Autriche a été introduite en passant par une loi séparée portant sur la mise en œuvre : d'une règle d'inclusion du revenu (IIR), applicable aux exercices fiscaux commençant le 31 décembre 2023 ou à une date ultérieure ; d'une règle relative aux bénéfices

insuffisamment imposés (UTPR), applicable aux exercices fiscaux commençant le 31 décembre 2024 ou à une date ultérieure ; et d'un impôt minimum complémentaire qualifié prélevé localement (QDMTT), applicable aux exercices fiscaux commençant le 31 décembre 2023 ou à une date ultérieure.

La loi sur la modification de la fiscalité 2023 a été approuvée par le Conseil fédéral autrichien le 11 juillet 2024, après avoir été approuvée par le Conseil national. La loi sur la modification de la fiscalité 2024 adapte la loi autrichienne sur la réforme relative à l'imposition minimale afin d'intégrer les règles de l'OCDE de 2023 portant sur les régimes de protection Pilier 2. WU IB se trouvant dans le champ d'application de la législation en vigueur, elle a procédé à une évaluation de l'exposition potentielle à l'imposition sur le revenu découlant de Pilier 2 pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2025.

L'évaluation que la banque a menée n'a identifié aucun risque d'exposition à l'imposition sur le revenu découlant de Pilier 2 en ce qui concerne les bénéfices réalisés en Autriche. Une analyse des bénéfices prévus et des impôts payés aboutit à un taux d'impôt effectif attendu pour Pilier 2 supérieur à 15 %. Par conséquent, aucun QDMTT ne devrait être dû pour ce qui est de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2025.

Le groupe mondial Western Union possède deux autres entités opérant en Autriche : Western Union Financial Services Austria GmbH et Western Union Payment Services Ireland Ltd Austria Branch. Les activités des entités ont été intégrées dans les calculs relatifs à la juridiction, conformément aux règles de l'OCDE.

5.9 Autres impôts

Les autres impôts, d'un montant de 19 323,40 euros (2024 : 126 146,82 euros), se rapportent principalement aux intérêts payés au bureau des impôts en Pologne.

6. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION D'INFORMATIONS

Western Union International Bank GmbH se conforme aux obligations prévues par les Articles 431 à 455 de la Directive (UE) 575/2013 sous la rubrique « Informations obligatoires » de son site Internet à l'adresse www.westernunionbank.com.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Depuis la date de clôture le 31 décembre 2025, aucun événement significatif n'est survenu, et n'a eu d'impact sur la période de reporting 2025.

7.2 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires liés aux services d'audit fournis par le Commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 205 200,00 euros (2024 : 201 600,00 euros).

8. Dirigeants ET salariés

Durant l'exercice, les effectifs moyens s'élevaient à :

	2025	2024
Personnel administratif	61	70
Total	61	70

Membres de la direction et du Conseil de surveillance :

Les personnes suivantes étaient des **dirigeants** durant l'exercice :

- Doris Lahey-Anzinger ;
- Christian Berger
- Leonhard Riebl, à compter du 2 décembre 2025

Les dirigeants représentent la Société, soit conjointement avec un autre dirigeant, soit avec un fondé de pouvoir.

Les personnes suivantes étaient **membres du Conseil de surveillance** durant l'exercice :

- Wolfgang Fenkart-Froeschl (président) ;
- Christian Egger (membre) ;
- Cherie Axelrod (membre) (nommée vice-présidente) ;
- Javier Santamaria (membre) ;
- Sam Jawad Wissam (membre) ;
- Norbert Müller (membre).

Des **avances** d'un montant de 27 871,68 euros (2024 : 28 269,35 euros) ont été consenties aux **membres du Directoire**. Ces avances correspondent aux salaires de janvier 2026. En Autriche, les salaires sont versés à l'avance à tous les salariés. Ces avances ne portent pas intérêt.

Le total des **rémunérations des membres de la direction** s'élevait à 864 772,95 euros (2024 : 595 452,98 euros) durant l'exercice.

Une rémunération de 140 000,04 euros a été accordée à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance en 2025 (2024 : 259 999,96 euros).

**9. Informations obligatoires conformément à la
Section 239 (1) (5) de la loi autrichienne sur les sociétés
Plans de rémunération en actions**

Dans le cadre du plan d'intéressement à long terme de 2015 de The Western Union Company (le « Plan d'intéressement à long terme de 2015 »), Western Union International Bank GmbH attribue à certains salariés de la Société des options sur actions temporairement non cessibles.

Ces options octroyées dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme de 2015 sont généralement acquises trois ou quatre ans après la date d'attribution. La juste valeur des options sur actions temporairement non cessibles est évaluée sur la base de la juste valeur (cours) des actions sous-jacentes à la date d'attribution. Le coût de rémunération afférent, actualisé à un taux de 14 %, est comptabilisé sur la période de service requise, laquelle est identique à la période d'acquisition des droits.

Les options attribuées se décomposent comme suit :

	Nombre d'options attribuées en 2025	Dont exercées en 2025
Actions temporairement non cessibles	78 867	15 564

	Nombre d'options attribuées en 2024	Dont exercées en 2024
Actions temporairement non cessibles	180 973	45 161

Les options acquises durant l'exercice étaient basées sur les prix d'exercice suivants :

	Nombre d'options acquises	Prix d'exercice en USD
	1 556	9,10
	839	9,31
	2 586	9,46
	92	9,91
	187	10,14
	4 952	10,66
	4 119	10,74
	1 233	10,86
Total	15 564	

Signé par la direction conformément à la Section 194 de la loi autrichienne sur les sociétés :

Vienne, le 7 mai 2026

Western Union International Bank GmbH

Christian Berger	Leonhard Riebl
Directeur général	Directeur général

CLASSIFICATION ET VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025 CONFORMÉMENT À LA SECTION 226 (1) DE LA LOI AUTRICHIENNE SUR LES SOCIÉTÉS

	Report 01/01/2025	Acquisitions	Reclassifications	Mises hors service	Charges Solde 31/12/2025
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
IMMOBILISATIONS					
I. Immobilisations incorporelles					
1 Goodwill	-	-	-	-	-
2 Autres immobilisations incorporelles	8 418 646,28	755 340,00	-	97 676,33	9 076 309,95

		8 418 646,28	755 340,00	-	97 676,33	9 076 309,95
II. Immobilisations corporelles						
1	Autres installations, mobilier et agencements	2 326 391,84	8 441,31	-	438,52	2 334 394,63
		2 326 391,84	8 441,31	-	438,52	2 334 394,63
III. Actifs financiers						
1	Participations	1 000,00	-	-	-	1 000,00
2	Titres	204 766,68	-	-	-	204 766,68
		205 766,68	-	-	-	205 766,68
		10 950 804,80	763 781,31	-	98 114,85	11 616 471,26

		Amortissement cumulé				Valeur comptable	Valeur comptable
		Report	Acquisitions	Mises hors service	Solde	31/12/2025	31/12/2024
		01/01/2025			31/12/2025		
		Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
IMMOBILISATIONS							
I. Immobilisations incorporelles							
1	Goodwill	-	-	-	-	-	-
2	Autres immobilisations incorporelles	5 344 267,36	1 690 325,55	97 676,36	6 936 916,55	2 139 393,40	3 074 378,92
		5 344 267,36	1 690 325,55	97 676,36	6 936 916,55	2 139 393,40	3 074 378,92
II. Immobilisations corporelles							
1	Autres installations, mobilier et agencements	2 252 330,63	35 430,62	3 123,45	2 284 637,80	49 756,83	74 061,21
		2 252 330,63	35 430,62	3 123,45	2 284 637,80	49 756,83	74 061,21
III. Actifs financiers							
1	Participations	-	-	-	-	1 000,00	1 000,00
2	Titres	-	-	-	-	204 766,68	204 766,68
		-	-	-	-	205 766,68	205 766,68
		7 596 598,00	1 725 756,17	100 799,81	9 221 554,36	2 394 916,91	3 354 206,81

Rapport de gestion de Western Union International Bank (WUIB)

1. Rapport sur le développement de l'activité

1.1 Opérations de WUIB et conditions sous-jacentes

Western Union International Bank GmbH (WUIB), basée à Vienne depuis 2004, fournit des services bancaires et notamment des solutions de paiement pour les particuliers et les entreprises de l'Espace économique européen (EEE).

En tant que banque européenne du groupe Western Union, WUIB contribue activement à l'inclusion et à l'intégration financières grâce à ses produits. Ses services de paiement et ses services bancaires couvrent en effet un large éventail de besoins financiers de ses clients.

L'activité de banque de détail comprend des produits de transfert de fonds (transferts de fonds via Erste Bank, ou en ligne sur WU.COM), des produits bancaires traditionnels, tels que des comptes multidevises et des comptes d'épargne, ainsi que diverses options permettant aux clients privés de recevoir de l'argent et d'en retirer de leurs comptes. Au cours de l'année écoulée, WUIB s'est concentrée sur l'amélioration de l'expérience des clients en ce qui concerne la performance et la facilité d'utilisation de ses applications numériques.

Dans le segment des services bancaires aux entreprises, WUIB offre à ces dernières des services bancaires traditionnels (tels que des comptes courants, des comptes sur livret et des financements à moyen terme), des produits de transfert de fonds (Quick Cash et Quick Pay) et des services de paiement. Au cours du dernier exercice, la banque s'est concentrée sur l'amélioration de l'expérience des clients.

L'environnement réglementaire du secteur européen des services financiers se caractérise toujours par une normalisation des lois européennes. Ce processus se traduit par une activité de plus en plus réglementée, non seulement sur la base des réglementations européennes directement applicables et des règlements d'exécution, mais également à travers les interprétations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) ainsi que par une convergence croissante en matière de surveillance dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de surveillance bancaire unique.

À l'origine, WUIB aurait dû relever du champ d'application de la directive CSRD à compter du 1^{er} janvier 2026 – pour rappel, ladite directive a été transposée dans le droit autrichien en février 2026 (*Nachhaltigkeitsberichtsgesetz*, NaBeG). Toutefois, à la suite de l'adoption de la directive Omnibus par l'Union européenne (UE) en avril 2025, la CSRD a vu son champ d'application considérablement restreint et ne s'applique désormais plus qu'aux entreprises de plus de 1 000 salariés. Par conséquent, dans le contexte juridique autrichien actuel, WUIB n'est pas tenue de publier un rapport de développement durable conformément à la Section 243b de la loi autrichienne sur les sociétés, ni de produire des déclarations conformément au règlement européen Taxonomie.

En novembre 2024, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié des orientations définitives sur les dispositifs de gouvernance, stratégies, procédures et contrôles internes en vue de la mise en œuvre des mesures restrictives nationales et des mesures restrictives de l'UE (sanctions). Ce texte définit, à l'échelle de l'UE, des normes minimales harmonisées s'agissant de la structure organisationnelle chargée de veiller au respect des sanctions, et précise entre autres les responsabilités de la direction générale, les exigences relatives à la structure organisationnelle et aux processus idoines, ainsi que la nécessité de réaliser des évaluations régulières de l'exposition aux sanctions et des risques associés. Les exigences correspondantes ont déjà été intégrées dans les cadres de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la WUIB et sont déjà appliquées en pratique.

Autre évolution, le paquet législatif européen sur la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) en juin 2024. Au centre de ce dispositif se trouve le règlement (UE) 2024/1624 (le « règlement anti-blanchiment »), lequel fixe un cadre réglementaire uniforme et directement applicable en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans l'ensemble de l'UE. Ce règlement s'appliquera à compter du 10 juillet 2027, mettant fin aux régimes nationaux de mise en œuvre et à la fragmentation qui en découlait. Un autre texte de ce corpus, le règlement (UE) 2024/1620, a institué une nouvelle autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC), sise à Francfort-sur-le-Main et active depuis le 1^{er} juillet 2025. À l'avenir, l'ALBC assumera des responsabilités de surveillance directe sur certaines entités assujetties et jouera un rôle de coordination vis-à-vis des autorités nationales compétentes.

1.2 Développement de l'activité

L'exercice 2025 a été marqué par la refonte de la stratégie de la WUIB. WUIB a clôturé

l'exercice avec un résultat des activités ordinaires de 15,24 millions d'euros (2024 : 11,60 millions d'euros) et un résultat net de 12,67 millions d'euros (2024 : 8,05 millions d'euros). Cette hausse du résultat net s'explique par la baisse des charges résultant d'une diminution des effectifs, ainsi que par les mesures d'optimisation des coûts mises en œuvre en 2025 et des charges non récurrentes en 2024.

Le résultat opérationnel brut de 43,45 millions d'euros (2024 : 48,38 millions d'euros) s'analyse comme suit :

• Produits des commissions sur l'activité de transfert de fonds	
▪ par l'intermédiaire de partenaires (agent Erste Bank en Autriche)	1,94 %
▪ avec les entreprises	12,25 %
• Produits des paiements électroniques par carte et/ou du paiement bancaire par Internet	60,63 %
• Autres produits opérationnels (clients de la banque numérique, intérêts, APN, gestion de comptes, etc.)	25.18%
Total	100 %

Les fonds propres réglementaires de WUIB, à l'exception des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*, CET 1), ont subi une baisse, passant de 107,37 millions d'euros en 2024 à 76,49 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2025. **Les actifs pondérés** en fonction des risques s'élèvent à 225,05 millions d'euros (2024 : 339,57 millions d'euros). Le ratio CET 1 ou ratio de fonds propres ressort à 33,99 % en 2025 (2024 : 31,62 %).

Les prêts réglementaires importants sont des créances sur la clientèle ou sur des groupes de clients affiliés, supérieurs à 10 % des fonds propres éligibles, soit 7,64 millions d'euros (2024 : 10,74 millions d'euros). La limite applicable aux prêts réglementaires importants est établie à 25 % des fonds propres, soit 19,12 millions d'euros (2024 : 26,84 millions d'euros). Les créances sur d'autres établissements de crédit sont exclues de cette limite. Elles sont soumises à la limite de 100 % des fonds propres admissibles telle que définie dans l'Article 395 du CRR.

À propos des différentes activités :

En 2025, l'activité de **transfert de fonds** par l'intermédiaire de partenaires de vente incluait Erste Bank en Autriche.

Comme en 2023, le segment des **transferts de fonds en ligne** (via WU.COM dans 30 pays de l'EEE et en Suisse, à l'exception du Royaume-Uni) a enregistré une augmentation de 1 % du volume de transactions par rapport à l'exercice précédent.

En 2025, le réseau **Account Payout Network (APN)** de Western Union a poursuivi son activité en Europe et dans certains pays de la CEI, réalisant une croissance des transactions de +101 % par rapport à 2024. Cette augmentation significative a été réalisée grâce à l'introduction, par la Banque, du virement SEPA instantané au second semestre 2024.

En 2025, les transactions **Quick Cash et Quick Pay** ont enregistré une augmentation de 29 % par rapport à 2024, principalement en raison de la hausse du nombre de transactions dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies au Liban. Les clients commerciaux qui reçoivent un grand nombre de transferts de fonds de la part de clients ou qui souhaitent transférer des fonds à leurs clients finaux par l'intermédiaire du réseau WU constituent la cible, en expansion, de ces deux produits. WUIB vend ces produits exclusivement en Europe.

Si le segment **Services bancaires aux particuliers** a vu une augmentation de plus de 20 800 du nombre de clients pour le compte bancaire numérique WU (WU DBA) en 2025, il ne contribue toujours pas de manière significative au résultat au cours de l'exercice.

1.3 Partenaires de distribution et réseau de succursales

L'activité de transfert de fonds par l'intermédiaire de partenaires de distribution (agents) est désormais assurée exclusivement par la banque autrichienne Erste Group Bank AG.

1.4 Secteurs bancaires internes

Pour gérer efficacement tous les risques émergents, WUIB s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense :

Première ligne de défense : les unités opérationnelles et commerciales, qui sont les propriétaires de risques chargées de comprendre et de prendre des mesures pour atténuer les risques liés aux activités qu'elles gèrent au quotidien. Outre l'obtention de résultats commerciaux, elles sont responsables du maintien des contrôles continus et permanents des risques liés à leurs activités en agissant dans l'intérêt des clients de WUIB, tout en protégeant les actifs et la réputation de WUIB.

Deuxième ligne de défense : les fonctions de gestion des risques (département de gestion des risques, département de conformité, département juridique, etc.), qui sont des centres d'excellence pour le développement et la mise en œuvre de cadres de gestion des risques adaptés à la complexité et à la nature de l'activité. Ces fonctions de gestion sont chargées de superviser la première ligne de défense, notamment la formation, d'effectuer des contrôles indépendants des risques et de fournir en temps utile des informations sur tous les risques significatifs.

Troisième ligne de défense : l'audit interne, qui est responsable des revues indépendantes et régulières de la gestion des risques au niveau des première et deuxième lignes de défense, et apporte une assurance indépendante concernant le respect des exigences réglementaires et des meilleures pratiques du marché.

1.4.1. Audit interne

En 2025, outre les audits obligatoires annuels, les activités d'audit interne de Western Union International Bank (WUIB) ont porté sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et les sanctions, le *reporting* réglementaire et la gestion stratégique des risques (processus de *due diligence* de la Banque notamment, mais aussi exigences de fonds propres et adéquation de ces fonds propres). Elles ont également eu trait à l'examen de la mise en œuvre de la loi sur la résilience opérationnelle numérique (*Digital Operational Resilience Act*, DORA), aux processus comptables et financiers, aux processus opérationnels du Corporate Banking et de WU.com, aux services externalisés et à la gouvernance en matière de supervision, à la gestion des opérations et des processus, ainsi qu'à une enquête spéciale liée à un incident opérationnel impliquant des doublons de paiements.

La fonction d'audit interne de WUIB est une unité organisationnelle distincte qui opère en toute indépendance. L'audit interne, qui adopte une approche fondée sur les risques, analyse régulièrement la légalité, la régularité et l'adéquation des processus de WUIB. En raison de la structure internationale de WUIB, l'audit interne applique non seulement la réglementation nationale et européenne (Section 42 de la loi bancaire autrichienne, exigences minimum en matière d'audit interne de l'Autorité autrichienne des marchés financiers), mais aussi les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA (« Normes de l'IIA »). Ces normes sont d'ailleurs explicitement mentionnées dans le manuel d'audit interne de la Banque (« manuel des politiques et procédures d'audit interne ») à des fins d'harmonisation des pratiques.

Le responsable de l'audit interne, directement rattaché au Directoire et au Conseil de surveillance de la Banque, entretient des contacts permanents avec le responsable de l'audit de WU, basé à Denver aux États-Unis. Depuis 2024, l'équipe d'audit interne de WUIB se compose de deux collaborateurs à plein temps. Pour accomplir ses missions, l'équipe peut compter sur les ressources d'audit globales de WU, notamment en informatique, en analyse des données et en gestion du *big data*. Par conséquent, les ressources et l'expertise dont elle dispose sont suffisantes pour lui permettre d'exécuter en temps et heure le plan d'audit validé.

L'audit interne de WUIB planifie et mène ses missions en toute indépendance, de même que ses activités de *reporting* et d'évaluation des conclusions d'audit. Lors de ses évaluations

régulières, il s'attache notamment à examiner l'adéquation de la structure organisationnelle ainsi que la conformité avec les politiques internes et les procédures opérationnelles de la Banque. Ses missions, menées dans le respect des lois, réglementations et autres exigences de supervision applicables au niveau national comme européen, couvrent l'ensemble des unités opérationnelles et activités externalisées.

Lors de son examen de l'adéquation, l'audit interne évalue la proportionnalité de l'utilisation des ressources au regard de la réalisation des objectifs, en tenant compte de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation, ainsi que du cadre de contrôle mis en œuvre. Il suit et documente en permanence les mesures correctives découlant des conclusions d'audit (suivi des problèmes) et fait le point une fois par mois avec la direction lors du Comité d'audit interne mensuel. En outre, le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement (au moins une fois par trimestre) au Conseil de surveillance et au Comité consultatif d'audit interne.

Dans le cadre de la planification de l'audit annuel, l'univers d'audit WUIB – à savoir l'ensemble des départements, responsabilités et processus clés – est d'abord passé en revue et mis à jour. S'ensuit une évaluation des risques reposant à la fois sur des éléments chiffrés et un jugement expert, selon une méthodologie harmonisée au sein de WU au niveau mondial. Le plan d'audit annuel de WUIB qui en résulte couvre ainsi toutes les exigences légales d'audit ainsi que d'autres processus et domaines présentant un risque résiduel élevé.

Ce plan, de même que les capacités et le budget associés, fait d'abord l'objet d'une concertation approfondie avec la direction de WUIB, qui l'approuve formellement ; il est ensuite soumis au Conseil de surveillance et au Comité consultatif d'audit interne pour information.

1.4.2. Conformité

En raison des produits principaux qu'offre WUIB, qui comprennent le transfert de fonds électronique pour les particuliers dans 30 pays membres de l'EEE, ainsi que des comptes bancaires numériques en Allemagne, en Roumanie, en Pologne et en Italie depuis début 2022, et de certaines menaces en Europe, liées notamment au blanchiment d'argent, à la fraude et au financement du terrorisme, WUIB continue d'opérer dans un environnement de risque accru concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est donc particulièrement important de lutter contre la criminalité financière par le biais de contrôles adaptés qui sont alignés avec le modèle économique de WUIB.

Au cours de l'exercice 2025, la fonction Conformité a vu ses effectifs et sa structure organisationnelle évoluer dans un contexte de mutation des exigences réglementaires et de développement de l'organisation chargée de la conformité. Notamment, face au renforcement des exigences européennes et nationales en matière de sanctions financières, un responsable a été nommé en 2025 avec pour mission de coordonner, de superviser et d'étoffer le dispositif de conformité dans ce domaine.

Par ailleurs, afin de garantir une séparation adéquate entre fonctions et d'apporter un soutien à l'organe allemand de lutte contre le blanchiment de capitaux, un deuxième poste axé sur des missions opérationnelles et de coordination a été créé au sein de la fonction Conformité LCB. Le respect durable des exigences réglementaires se trouve ainsi assuré, de même que la solidité de la structure locale de conformité.

Le responsable de la conformité de WUIB reste directement rattaché à la direction de WUIB, au Conseil de surveillance et au Comité des risques et de la conformité, et il est en contact direct avec le directeur de la Conformité du groupe WU à Denver (États-Unis).

L'équipe de WUIB chargée de l'évaluation des risques de conformité réalise des évaluations des risques de criminalité financière à l'échelle de la Société et des succursales. La documentation sur les risques aide les directeurs généraux et les dirigeants des succursales WUIB à l'étranger à prendre des décisions éclairées lorsqu'elles élaborent et mettent en œuvre la stratégie opérationnelle.

1.4.3. Gestion des risques

La fonction Gestion des risques est exécutée par le directeur de la gestion des risques et par des unités dédiées de l'organisation de la gestion des risques, qui couvrent tous les risques significatifs auxquels WUIB est exposé. Cette fonction est assistée par des comités spécialisés, la supervision et la prise de décision étant collectives.

Les devoirs, les compétences et les responsabilités en matière de gestion des risques sont clairement définis de manière à garantir une séparation adéquate entre les unités de *front office* et les unités de *back office*, chargées de quantifier, d'analyser, de piloter et de limiter les risques, ainsi que d'effectuer le reporting y afférent.

La fonction Gestion des risques est chargée :

- de la promotion d'une culture du risque saine dans toute l'organisation, à tous les niveaux et en permanence ;
- du maintien de la stabilité des performances de la Société en accordant une attention permanente à tous les risques significatifs et en les gérant afin de l'aider à prendre des décisions et des risques plus avisés ;
- du développement et de la mise en œuvre d'un cadre de risque efficace à l'appui du développement durable de la Société et afin de créer de la valeur pour les clients, les actionnaires et plus généralement, la communauté ;
- du respect continu des exigences réglementaires et meilleures pratiques du secteur, en mettant en œuvre des méthodes, des systèmes et des solutions en matière de risques qui soient pertinents pour l'entreprise et proportionnels à l'ampleur et à la nature des risques qu'elle prend ;
- de l'identification, la quantification, le suivi, l'analyse, la gestion et le reporting continus et indépendants de tous les risques significatifs inhérents au modèle économique de WUIB, alignés sur la stratégie, la présence géographique, les produits, les segments et les canaux de distribution de la banque ;
- de la définition de la stratégie de la banque en matière de risques, d'appétence au risque et du système de limites approprié, ainsi que son intégration dans les domaines d'activité de la banque, de sorte à garantir un portefeuille et un développement commercial équilibrés et sensibles aux risques ;
- de la garantie que l'ensemble des activités de première ligne de défense sont analysées de manière adéquate et couvertes par un système de contrôle interne adapté, en accordant une attention particulière à la supervision globale des prestataires externes partenaires de WUIB ;
- de la fourniture d'informations et de rapports actualisés et complets sur le profil de risque et la position de la banque, avec des mesures d'atténuation en cas d'évolution du risque différente de celle anticipée.

La mise en œuvre opérationnelle de la surveillance des risques est organisée par les départements suivants :

- L'unité gestion de crédit, qui assure l'examen complet et indépendant du crédit, l'évaluation du profil de risque du client et la prise de décision de crédit. Elle comprend également la surveillance continue de la qualité des clients et du respect des restrictions afin de réagir rapidement face aux signes d'alerte précoces et de définir de manière proactive les mesures appropriées pour éviter les dommages.
- L'unité pilotage et gestion des risques, qui développe, coordonne et applique le cadre stratégique de la Société en matière de gestion des risques, qui contribue à la pérennité des activités à long terme. Ses activités comprennent un suivi permanent

de l'évolution du portefeuille, des tendances, des limites, et des recommandations de mesures permettant d'améliorer les principaux indicateurs de risque. Elle est également chargée de la définition et mise en œuvre d'analyses de scénarios et de tests de résistance, ainsi que de l'élaboration d'indicateurs de performance et de risque exhaustifs pour étayer des décisions fondées sur des faits. Ce département joue également le rôle de centre de compétence pour le développement de l'ensemble du modèle de risque.

- L'unité risques opérationnels et supervision de l'externalisation, qui applique et préserve un cadre solide destiné aux contrôles internes, aux risques opérationnels et à la supervision de l'externalisation des activités au sein de la fonction Gestion des risques. Les activités de contrôle interne sont supervisées par le directeur du contrôle interne, qui est directement rattaché au directeur de la gestion des risques afin de garantir une indépendance totale par rapport aux autres activités de l'organisation des risques.
- La direction des risques de fraude, qui élabore un cadre efficace de contrôle des fraudes, y compris la supervision efficace des éléments externalisés du cadre de risque de fraude. Ses activités clés comprennent l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de fraude liés à l'offre de produits bancaires commerciaux existants et futurs.

En 2025, la division Gestion des risques s'est concentrée sur les points ci-dessous.

- En 2025, WUIB a mis au point une nouvelle stratégie, dans laquelle la gestion des risques joue un rôle actif et essentiel à tous les niveaux.
- WUIB a poursuivi ses activités dans le respect du cadre d'appétence au risque défini et a conservé de solides réserves de liquidités et des niveaux de capital conformes à son ratio de capital cible. WUIB a affecté son résultat opérationnel 2024 aux résultats non distribués, assurant ainsi à ses futures initiatives stratégiques une assise financière solide.
- La surveillance constante des engagements de prêts et du portefeuille n'a permis d'identifier aucun problème de solvabilité, et le ratio NPE de WUIB est resté à 0 % tout au long de l'année 2025.
- Un travail complet d'identification et d'analyse des risques, notamment ESG, a été mené en parallèle de l'examen et du recensement des dispositifs de contrôle et des mesures d'atténuation existants. Les fonctions de calcul et de *reporting* du risque de taux d'intérêt ont été étoffées. Le cadre de suivi de l'externalisation et d'approbation des produits a été mis à jour.
- L'extension et l'amélioration de la base de données de contrôle interne se sont poursuivies, avec un accent mis sur les contrôles liés aux exigences DORA/COBIT, les services externalisés et les succursales allemandes et italiennes.
- Un registre des risques opérationnels lié à un référentiel centralisé des plans d'action doté d'un mécanisme de suivi régulier a été mis en place pour compléter le solide cadre de gestion de ces risques. La mise en œuvre du plan stratégique de prévention de la fraude 2025 a atteint un niveau élevé, et les jalons suivants ont été franchis :
 - les stratégies de gestion des risques liés à l'accueil de nouveaux clients ont été renforcées grâce à l'amélioration du modèle de notation et à la création de règles d'aide à la décision ;
 - un outil complet de gestion de la fraude a été mis en place ;

- les capacités de suivi des transactions ont été améliorées et des contrôles anti-fraude ont été mis en place pour les actions ne relevant pas d'une transaction (modifications de profil, connexion, inscription) ; et
- la tendance affichée par les indicateurs de risque de fraude demeure positive en 2025 (taux d'approbation des transactions stable, aucune perte financière liée à la fraude, risque de fraude conforme à la Déclaration d'appétence pour le risque de WUIB).

1.4.4. Ressources humaines (RH)

L'exercice 2025 a été marqué par une réduction maîtrisée des effectifs ainsi que par un recentrage sur les produits bancaires, un renforcement du leadership et une optimisation de la conformité. Malgré une diminution de ses effectifs de 10 %, la Banque a su renforcer l'engagement de ses collaborateurs, préserver la diversité, réduire son *turnover* annuel et réaliser des progrès significatifs sur des recrutements clés.

En 2025, WUIB a continué de rationaliser son organisation, en veillant à ce que sa stratégie RH réponde pleinement aux besoins en matière de conformité et de gestion des risques, et ce, tout en conservant de solides indicateurs de diversité et un niveau d'engagement stable.

- Le nombre de salariés est passé de 70 à 60 (-14 % par rapport à 2024).
- Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est passé de 63,4 à 56,8 (-10 % par rapport à 2024).
- La taux d'encadrants de proximité est passé de 29 % à 24,6 %, dans l'optique de rendre l'organisation moins pyramidale (optimisation des liens hiérarchiques et de subordination).
- La diversité internationale est restée forte, avec 26 nationalités représentées (contre 28 auparavant).

La fonction RH a accueilli cette transformation stratégique avec une **grande stabilité opérationnelle** : elle a géré avec brio le départ du directeur général – également directeur des risques et directeur financier – ainsi que l'intégration d'un nouveau directeur général chargé des risques et d'un nouveau directeur financier, a mis la touche finale au plan de diversité, équité et inclusion (DEI) de la Société, et enfin, elle a contribué à la mise en place des dispositifs de gouvernance et de conformité réglementaire.

En 2025, la fonction RH de WUIB s'est surtout attachée à accompagner et mettre en œuvre le changement, en prévision de la réorientation vers les services bancaires aux entreprises, mais aussi à déployer et à consolider des processus RH clés : évaluation et gestion des talents (notamment planification de la relève, en place depuis peu), gestion des performances, développement des compétences managériales grâce aux programmes « Leader Success Profile » et « Take the Lead », nouvelle plateforme Percipio et gestion des talents en général. Dans ce cadre, le principe de rémunération à la performance a continué d'être systématiquement appliqué en 2025 avec, dans l'ensemble, une plus grande différenciation dans l'évaluation des performances par rapport à 2024.

1.5 Indicateurs clés de performance

Indicateurs clés de performance – Opérations de transfert de fonds – 2025

	T1 25	T2 25	T3 25	T4 25	Total	Taux de croissance
--	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------

Agents	22 755	20 318	18 968	20 469	82 510	-8 %
WU.COM	5 960 911	5 751 432	5 577 106	5 817 653	23 107 102	1 %
Entreprises	698 373	719 967	542 290	199 756	2 160 386	29 %
Réseau APN	697 524	732 178	750 700	777 653	2 958 055	101 %
Services bancaires en ligne	28 556	24 959	26 175	28 018	107 708	-31 %
Total	7 408 119	7 248 854	6 915 239	6 843 549	28 415 761	8 %

2. Rapport sur les perspectives de développement et sur les risques pour l'activité

2.1 Perspectives de développement

Le 15 octobre 2025, le Conseil de surveillance de WUIB a adopté une nouvelle stratégie visant à recentrer les activités de la Société sur les produits bancaires classiques plutôt que sur les produits liés aux opérations de paiement. Ainsi, WUIB proposera aux particuliers et aux entreprises des produits de base alliant services bancaires classiques et solutions de paiements internationaux du groupe Western Union. Les bases de ce projet seront posées en 2026, pour un lancement sur le marché cible de l'Allemagne prévu en 2027.

Dans le sillage de cette décision, Western Union a mis en œuvre des ajustements organisationnels qui occasionneront des changements dans sa stratégie en 2026. Au moment d'établir les états financiers 2025, les discussions avec l'actionnaire concernant ces changements étaient toujours en cours.

La direction estime que le résultat opérationnel devrait rester stable et positif au cours des années à venir, durant la mise en œuvre de cette stratégie.

2.2 Risques et incertitudes significatifs

En règle générale, WUIB procède chaque année à une évaluation holistique de la matérialité des risques inhérents. Il s'agit d'un processus continu et structuré de *due diligence* détaillée de la banque qui permet d'identifier tous les risques significatifs auxquels elle est ou pourrait être exposée dans la poursuite de ses activités dans chaque segment. L'évaluation de la matérialité des risques est la première étape du processus de pilotage global de la banque à tous les niveaux.

L'évaluation est basée sur des faits et des critères quantitatifs et qualitatifs clairement définis, et tient compte de l'expérience historique ainsi que des visions prospectives (analyse de scénarios) au regard des changements anticipés dans l'environnement interne et externe.

La méthodologie d'évaluation des risques a été améliorée en 2025, comme suit :

- affinage et adaptation de la méthodologie pour chaque type de risque : au même titre que les risques inhérents (vulnérabilité et facteurs d'impact), les risques résiduels ont été évalués selon deux dimensions – la gravité du risque et la probabilité qu'il se concrétise. Les contrôles et les mesures d'atténuation ont également fait l'objet d'une évaluation approfondie, ce qui a permis une classification plus précise des risques résiduels ;
- évaluation des mesures d'atténuation et des dispositifs de contrôle disponibles ou prévus par des experts ; et
- suivi et *reporting* régulier des mesures d'atténuation identifiées lors de la précédente évaluation de la matérialité des risques.

L'évaluation des risques ESG a été améliorée grâce à la mise en évidence des canaux de transmission pour toutes les catégories de risques classiques applicables à WUIB, à la distinction entre risques physiques et risques de transition, à la prise en compte des différents horizons temporels (court, moyen et long terme), ainsi qu'à l'évaluation de la

pertinence de ces risques pour les activités de WUIB. Selon l'évaluation de la matérialité des risques réalisée, les principaux risques suivants ont été jugés matériels pour WUIB en 2025 :

- les risques stratégiques restent élevés en raison du manque de diversification des sources de revenus, de la forte dépendance vis-à-vis de WU.com et du compte bancaire numérique, et de la stratégie de croissance à long terme visant à tirer parti de l'agrément bancaire ;
- pendant la phase actuelle de transition et jusqu'à ce que les nouvelles ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie opérationnelle soient assurées, les risques relatifs aux ressources humaines sont considérés comme matériels à court terme ; le succès de la stratégie de WUIB dépend fortement de la disponibilité des ressources humaines adéquates ;
- les risques liés à l'externalisation sont classés comme élevés en raison de la forte dépendance aux prestataires externes et de problèmes de capacités, tant du côté de WUIB que de celui des prestataires intra-groupe ;
- les risques liés à l'informatique et à la cybersécurité restent élevés en raison d'une forte dépendance aux technologies et d'une vulnérabilité élevée dans ce domaine ; et
- les risques liés à la conformité augmentent considérablement, principalement en raison de la forte dépendance aux prestataires de services externalisés, des lacunes constatées dans l'exécution des activités externalisées et des défaillances dans le transfert de connaissances suite à l'évolution des effectifs ; et les risques bancaires classiques – risques de crédit et de marché – ont été peu significatifs en 2025, en raison d'une taille raisonnable du portefeuille de prêts avec des échéances très courtes et des activités limitées (taux de change, taux d'intérêt) qui pourraient représenter un risque de marché.

La prochaine évaluation des risques sera réalisée en 2026.

WUIB conserve une structure de liquidités prudente (avec un taux de couverture des liquidités de 1050 % et un ratio de financement stable de 396 % au 31 décembre 2025), dans laquelle la majorité des besoins de liquidités sont couverts par le capital social et les financements intragroupe. Par conséquent, le risque de liquidité (risque de financement) de WUIB n'est pas significatif. Le risque de liquidité de WUIB a été abordé de manière appropriée dans le cadre de l'ICAAP/ILAAP (y compris les tests de résistance). Les risques de liquidités sont quantifiés, surveillés et gérés par le biais du rapport « *Time To Wall* », sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et de tests de résistance réguliers. L'analyse montre que WUIB restera dans une situation confortable pour ce qui est des liquidités.

Tableau des flux de trésorerie

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	Euros	Euros
Trésorerie à l'ouverture	173 627 283,91	212 367 721,76
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-14 981 490,30	31 950 823,69
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-766 466,24	-886 086,95
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-29 117 648,22	-69 805 174,59
Trésorerie à la clôture	128 761 679,15	173 627 283,91

Western Union International Bank GmbH

Christian Berger	Leonhard Riebl
Directrice générale	Directeur général

Vienne, le 7 mai 2026